

CS_2023_001

**Extrait du Registre des Délibérations
du Comité Syndical du 30 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à 10h00, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose s'est réuni sous la présidence de Monsieur André COËNT, après convocation adressée individuellement à chaque membre, le 24 mars 2023.

Nombre de membres en exercice : 19 titulaires pour 37 voix – 19 suppléants

Présents ce jour : 12 Procurations : 3 Représentants au total : 29 voix

Étaient présents :

Monsieur André COËNT, Madame Marie-Annick GUILLOU, Madame Nadine SALLOU-LEGUEN, Monsieur Yann KERGOAT, Monsieur Joël LE JEUNE, Monsieur Gervais EGAULT, Monsieur Sylvain CAMUS, Monsieur Xavier MARTIN, Madame Nadine SALLOU-LEGUEN, Madame Carine HUE (V), Monsieur Jacques MAINAGE (V), Monsieur Erven LEON (V).

Procurations :

Monsieur Patrice KERVAON à Monsieur Joël PHILIPPE, Monsieur Romuald COCADIN à Monsieur André COËNT. Monsieur Christophe BETOULE à Monsieur Erven LEON.

Étaient excusés :

Madame Marie-Louise DRONIOU, Monsieur Loïc MAHE, Monsieur Christophe BETOULE, Monsieur Jean-François LE BRAS, Madame Anne-Françoise PIEDALLU, Monsieur Romuald COCADIN, Monsieur Patrice KERVAON

Assistaient :

Syndicat Mixte de l'Aéroport : Romain MUNOZ
Conseil Départemental : Jean-Jacques LE LIEVRE
Lannion-Trégor Communauté : Frédéric LE MAZEAU

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Le Rapport d'Orientation Budgétaire a été transmis aux membres avec la convocation présentant les prévisions des grandes masses budgétaires de l'année 2023.

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue une obligation réglementaire et est la première étape du cycle budgétaire.

VU Les dispositions de l'article 2017 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle organisation Territoriale de la République ;

VU L'article 2312-1 DU Code Général des Collectivités territoriales ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, Le COMITE SYNDICAL, A L'UNANIMITE, DECIDE DE :

PREND ACTE Qu'un débat sur les orientations budgétaires 2023 a bien eu lieu sur la base du rapport joint en annexe.

Présents :	Pouvoirs :	Total :	Exprimés :
POUR : 12	CONTRE : 0	ABSENTATIONS : 0	Ne prend pas part au vote :

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNE.

Le Président atteste le caractère exécutoire
de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité
par transmission le 06/04/2023
Publiée et affichée le 06/04/2023

LE PRESIDENT,
André COËNT



Rapport Préalable au
Débat d'Orientation Budgétaire 2023

SYNDICAT MIXTE

AEROPORT – LANNION – COTE DE GRANIT ROSE

2023

Table des matières

Table des matières	2
1 PREAMBULE	3
1.1 L'aéroport de Lannion dans le contexte départemental.....	3
1.2 La fréquentation de l'aéroport en 2022	3
2 LE FONCTIONNEMENT	4
2.1 Les ressources en provenance des membres du syndicat	4
2.1.1 La répartition statutaire de la contribution des membres	4
2.1.2 Les prévisions de recettes pour 2023	4
2.2 La prévision des recettes de fonctionnement par chapitre pour 2023	5
2.3 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5
2.3.1 LES PRINCIPALES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	5
2.3.1.1 L'INFLATION	5
2.3.1.2 L'EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES	5
2.4 La prévision des dépenses de fonctionnement par chapitre pour 2023.....	6
3 LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	6
3.1 LES INVESTISSEMENTS MAJEURS 2023.....	7
3.2 LE RECOURS A L'EMPRUNT.....	7
4 L'ARCHITECTURE BUDGETAIRE DU SYNDICAT AU 1ER JANVIER 2023.....	7

1 PREAMBULE

Le syndicat mixte de l'aéroport Lannion Côte de Granit Rose gère la plateforme aéroportuaire de Lannion. La décision de déclarer sans suite la procédure de Délégation de Service Public pour l'exploitation de services aériens réguliers entre l'aéroport de Lannion- Côte de Granit Rose et celui de Paris Orly a eu un fort impact sur l'activité du syndicat en 2018 et 2019.

L'activité de la plateforme est concentrée sur :

- Aviation Générale
- Aviation d'Affaire
- Aviation Commerciale sur demande
- Ecole de Parachutisme de fin mars jusqu'à fin octobre
- Evènementiels avec notamment l'accueil de la Patrouille de France
- Accueil de la Gendarmerie pour la surveillance des côtes notamment l'été
- Rapatriements sanitaires - Evasan
- Vols républicains
- Vols militaires

1.1 L'AEROPORT DE LANNION DANS LE CONTEXTE DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor a initié un travail commun entre les syndicats mixtes des aéroports de Saint Briec et de Lannion sur la mutualisation des moyens et la possible fusion des deux syndicats.

La demande de retrait de la Chambre de Commerce et d'Industrie des deux syndicats mixtes est actée. Les modalités de répartition de l'actif et du passif sont en cours d'évaluation.

1.2 LA FREQUENTATION DE L'AEROPORT EN 2022

Voir le rapport joint

2 LE FONCTIONNEMENT

2.1 LES RESSOURCES EN PROVENANCE DES MEMBRES DU SYNDICAT

2.1.1 La répartition statutaire de la contribution des membres

Avec la présence de la CCI :

	FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT	PARTICIPATION LIGNE
CONSEIL DEPARTEMENTAL 22	54.47 %	50 %
LANNION TREGOR COMMUNAUTE	40.53 %	50 %
CCI	5.00 %	
Total	100 %	100 %

A l'issue de processus de sortie de la CCI, il faudra redéfinir dans les statuts du syndicat les taux de participation des membres restants. Dans l'attente, il faut calculer la participation selon les statuts en vigueur.

2.1.2 Les prévisions de recettes pour 2023

Rappel 2020-2021-2022

	FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT 2020	FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT 2021	FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT 2022
CONSEIL DEPARTEMENTAL 22	582 829 €	544 700 €	381 290 €
LANNION TREGOR COMMUNAUTE	433 671 €	405 300 €	283 710 €
CCI	53 500 €	50 000 €	0 €
Total	1 070 000 €	1 000 000 €	665 000 €

Projet 2023 :

	Fonctionnement 2023
CONSEIL DEPARTEMENTAL 22	381 290 €
LANNION TREGOR COMMUNAUTE	283 710 €
Total	665 000,00 €

2.2 LA PREVISION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE POUR 2023

ChapCodLib	2020 CA	2021 CA	2022 CA	2023 BP
⊕ 002-RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		211 569,61 €	580 033,29 €	471 115,28 €
⊕ 013-ATTENUATIONS DE CHARGES	21 161,21 €	16 335,98 €	13 235,21 €	
⊕ 042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	149 392,00 €	149 392,00 €	149 392,00 €	150 000,00 €
⊕ 70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	35 110,72 €	41 191,57 €	44 935,12 €	43 000,00 €
⊕ 74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 070 000,00 €	1 000 000,00 €	665 000,00 €	665 000,00 €
⊕ 75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	155 730,58 €	315 578,39 €	242 931,64 €	232 064,72 €
⊕ 77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	141 537,98 €	172 960,36 €	79 835,43 €	139 800,00 €
⊕ 78-REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				320,00 €
	1 572 932,49 €	1 907 027,91 €	1 775 362,69 €	1 701 300,00 €

Le résultat cumulé constaté de fonctionnement de l'année 2022 est de + 471 115.28 €, il s'explique en partie par l'attribution en 2021 d'une avance remboursable exceptionnelle de la taxe FIATA (+ 245k€).

La participation des membres pour 2023 peut ainsi être maintenue tout en gardant en réserve les moyens de rembourser l'avance du FIATA (à partir de 2024).

Une recette exceptionnelle de fonctionnement est inscrite pour la prise en charge par les Aéro-clubs des travaux de rénovation d'un hangar.

2.3 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

2.3.1 LES PRINCIPALES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

2.3.1.1 L'INFLATION

L'inflation 2023 retenue par la loi de finances pour 2022 est de +4.6 % mais les premiers mois de l'année laissent apparaître une inflation bien plus conséquente.

2.3.1.2 L'EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES

En déclinaison des principes énoncés par la loi NOTRe, il est intégré au rapport d'orientations budgétaires une présentation rétrospective et prospective de l'évolution des emplois et des effectifs ainsi que les crédits afférents. La maîtrise de leur évolution constitue un enjeu majeur et doit tenir compte des évolutions nationales et des éléments locaux de contexte.

2.3.1.2.1 La structure des effectifs

Le Syndicat Mixte de l'Aéroport compte, au 31/12/2022, 7 postes permanents dont 7 pourvus.

La structure des effectifs des emplois permanents est la suivante :

Au 31/12/2022	CDI de droit privé	Agent de Droit public
	6	1

2.3.1.2.2 Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel prévisionnelles 2023 sont les suivantes :

Prévisionnel 2022	Prévisionnel 2023	Evolution 2022/2023
450 000 €	488 700 €	+ 8.6 %

Ce montant prend en compte :

- Le remboursement au Syndicat Mixte de l'aéroport de Saint Briec de la part du salaire du directeur mutualisé
- Le paiement des anciens contentieux concernant les personnels licenciés suite à l'arrêt de la ligne régulière.
- L'évolution salariale lié au Glissement Vieillesse Technicité

2.4 LA PREVISION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE POUR 2023

ChapCodLib	2020 CA	2021 CA	2022 CA	2023 BP
⊕ 002-RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT				
⊕ 011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	581 979,66 €	497 687,90 €	491 425,43 €	513 180,00 €
⊕ 012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	371 166,95 €	410 123,00 €	402 417,79 €	488 700,00 €
⊕ 023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				58 800,00 €
⊕ 042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	317 044,65 €	360 357,58 €	354 772,24 €	352 000,00 €
⊕ 65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1,81 €	1,96 €	1 569,22 €	3 000,00 €
⊕ 66-CHARGES FINANCIERES	62 244,03 €	57 220,19 €	53 190,88 €	49 100,00 €
⊕ 67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 178,87 €	1 603,99 €	541,33 €	236 000,00 €
⊕ 68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			316,48 €	520,00 €
	1 352 615,97 €	1 326 994,62 €	1 304 233,37 €	1 701 300,00 €

Une provision de 231 000 € est portée en charge exceptionnelle pour assurer le remboursement, à terme, de l'avance de FIATA.

Au niveau des charges à caractère général, il est prévu une croissance des charges du fait de l'inflation constatée, en particulier sur les postes énergie et carburant.

Par ailleurs, pour les charges de personnel, il est pris en compte l'effet Glissement Vieillesse Technicité, le poste de directeur mutualisé ainsi que le paiement des contentieux liés au dernier plan social de l'établissement.

Un virement de 58 800 € est effectué vers la section d'investissement pour la prise en charge des travaux de rénovation du hangar par les aéro-clubs.

3 LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

SensLib	ChapCodLib	2020 CA	2021 CA	2022 CA	2023 BP
DEPENSES	001-RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		8 543,58 €		
	040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	149 392,00 €	149 392,00 €	149 392,00 €	150 000,00 €
	16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	86 000,00 €	86 000,00 €	86 000,00 €	86 000,00 €
	20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 332,50 €	1 170,00 €		
	21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	400 706,26 €	11 265,19 €	4 012,68 €	202 592,02 €
	23-IMMOBILISATIONS EN COURS	16 484,46 €		52 287,52 €	90 000,00 €
Total DEPENSES		661 915,22 €	256 370,77 €	291 692,20 €	528 592,02 €
RECETTES	001-RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	104 322,02 €		113 933,72 €	177 013,76 €
	021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				58 800,00 €
	040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	317 044,65 €	360 357,58 €	354 772,24 €	352 000,00 €
	10-DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	232 004,97 €	8 746,91 €		
	16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		1 200,00 €		
Total RECETTES		653 371,64 €	370 304,49 €	468 705,96 €	587 813,76 €

Le résultat cumulé reporté de 2022, présente un solde positif de + 177 013.76 €

Il faut tenir compte pour l'équilibre de la section d'investissement en 2023 de restes à réaliser en dépenses en 2022 pour 59221.74 €.

3.1 LES INVESTISSEMENTS MAJEURS 2023

Des travaux sur le bâtiment sont prévus pour l'entretien des locaux, l'automatisation d'un portail, le renouvellement d'un tracteur ainsi que la poursuite de la rénovation de l'éclairage du parking.

Un virement de la section de fonctionnement est prévu pour couvrir les travaux de rénovation d'un hangar pris en charge par les associations « Aéro-club ». Recette qui arrive en section de fonctionnement.

Les autres crédits sont mis en réserve sur des articles comptables d'investissement.

3.2 LE RECOURS A L'EMPRUNT

Il n'est pas prévu de recours à l'emprunt en 2023.

Un emprunt de 350 000 € a été contracté en 2008 pour une durée de 300 mois (25 ans – jusqu'en 2032) Le capital restant dû fin 2022 est de 133 000 €

Un emprunt de 1 440 000 € a été contracté en 2012 pour une durée de 20 ans jusqu'en 2032. Le capital restant dû est de 720 000 €.

L'état de la dette du syndicat au 31/12/2022 fait état d'un capital restant dû de : 853 000 €

4 L'ARCHITECTURE BUDGETAIRE DU SYNDICAT AU 1ER JANVIER 2023

BUDGET	Régime fiscal	Nomenclature
Budget Principal	TVA	M4